

# Le Bois-de-Cise, dans l'attente

Le Bois de Cise, point de vue incomparable sur la Manche, autrefois rendez-vous des amoureux romantiques ou des pêcheurs de moules, est menacé par le recul de la falaise.

## LES FAITS

- **29 novembre 1999**, un arrêté préfectoral prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques nature (PPRN) relatif au recul du trait de côte sur la commune d'Ault.
- **Du 27 mars au 23 avril 2001**, le temps de l'enquête publique.
- **12 décembre 2001**, le premier plan de prévention des risques est publié. Un nouveau PPR est en préparation, devant être présenté au printemps 2013.

**A**u Bois de Cise, la falaise se découpe sous l'ombre des maisons qu'elle soutient. Construites au bord du vide, elles offrent une vue imprenable sur la Manche, des terrains baignés de soleil et d'air salé. Mais chaque médaille a son revers. Celui du Bois de Cise vient de claquer sur la table : cinq ans. L'échéance est courte, avant de démolir des maisons jugées dangereuses à cause du risque d'effondrement de la falaise.

Ce délai a été cité, peut-être un peu trop vite, par les élus d'Ault et le syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard lors d'une conférence de presse en mairie (voir notre édition du 22 janvier). Avant d'être contredit par Marthe

sueur, maire d'Ault : « Non, il n'y a pas d'échéance à cinq ans sur le Bois de Cise. Comme pour le bourg d'Ault, nous attendons le résultat du PPR qui sera présenté d'ici le printemps. Pour l'instant, nous sommes incapables de donner des éléments. »

« Le terme annoncé de cinq ans me paraît absurde, répond Guillaume Sanson, président de la société Le Cise dont l'hôtel, restaurant et spa est à flanc de falaise. J'ai rencontré la préfecture, nous avons fait mener une étude précise et rigoureuse par un géologue agréé par les tribunaux, a fortiori, il n'y a aucun risque avant quarante ans. »

La situation à risque du trait côtier n'empêche pas l'entreprise de se développer : « Je vois cela d'un œil très détaché, ajoute-t-il. De 2008 à 2012, nous avons réalisé 2 mil-

lions d'euros d'investissement. Le Cise sera bientôt le plus bel établissement du nord de la France, avec une clientèle belge, hollandaise, parisienne. Maintenant ce qu'il faut, c'est que l'on puisse travailler. Bien sûr, lorsque j'ai investi en 2007, l'échéance annoncée par le PPRI de 2001 était de cent ans. La ramener à 40 ans, ce n'est pas une bonne nouvelle, mais il faut nous laisser travailler pendant ces quarante ans. »

Parmi les travaux réalisés par le Cise, il y a notamment l'assainissement : « Nous n'envoyons plus les eaux usées sur la falaise, leur évacuation est maîtrisée, mais nous ne pouvons rien faire pour empêcher l'érosion par la mer, qui dépend du département maritime. Les particuliers ne peuvent pas faire des travaux à la place de l'État. »

Le syndicat mixte baie de Somme-Grand littoral picard participait à la réunion mi janvier, en mairie d'Ault. La structure a un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la commune d'Ault. Maud Bérézig, chargée de communication, rappelle la première échéance à considérer : « Un nouveau PPRI va sortir au printemps, il montrera certainement que nous avons encore une échelle de temps assez large. Ce plan apportera de nouvelles données. Ce sera alors à l'État et à la commune d'anticiper au maximum le risque. »

MAGALI MUSTIOLI-HERCÉ

## Un blog pour réunir et publier les informations

Juliette Percheron, propriétaire d'une villa rue Ernest-Jamart à Ault, a créé un blog ([//ault2013.wordpress.com/](http://ault2013.wordpress.com/)), où elle recense les informations concernant l'avenir des maisons du littoral. Elle y présente tous les documents et explications relatifs au dossier, qu'elle a pu réunir, notamment le plan de prévention des risques de 2001, un article sur le rôle du syndicat mixte, un autre sur les problématiques d'Ault, le zonage, le fonds Barnier. Cette initiative répond à la fois à une inquiétude, une prise de conscience et une envie de réagir : « Ma maison est devenue le rendez-vous des gens qui sont dans notre situation », avoue Juliette Percheron, qui sonne à toutes les portes pour trouver des réponses à ses questions.

Elle retranscrit également une conversation avec le syndicat mixte qui met en doute les informations parues dans la presse. Concernant les 80 maisons promises à la destruction à Ault, le syndicat lui répond : « Nous n'avons pas dit une chose pareille. Tout simplement parce que nous n'en avons pas le pouvoir. Cependant, au vu de l'actuelle PPR (qui date de 2001), un certain nombre de bâtiments que nous pourrions estimer à environ 80, se trouvent sur une zone à risque. » Puis « La presse n'a rien écouté de notre projet. Elle s'est précipitée sur une information prise hors contexte. Ces 80 maisons promises à la destruction, c'est une possibilité compte tenu des observations que nous avons faites de l'érosion du littoral. » C'est sûr, c'est très différent !

## La Villa Lumen

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Jean-Baptiste Theulot, marchand de vin de Saône-et-Loire, veut créer une cité balnéaire au cœur d'un bois, alors destiné à la chasse. Un accès à la mer est aménagé à la dynamite et les villas aux architectures hors normes apparaissent. La villa Lumen est un témoignage de cette époque. En 1905 elle est dotée de formes byzantines et exotiques. Haute de deux étages, elle était surplombée d'une tour. Mais à la fin de la guerre, les Allemands qui s'étaient installés au Bois de Cise détruisent plusieurs maisons avant leur départ. La villa Lumen a perdu sa tourelle byzantine et son premier étage. Elle a été achetée par la société Le Cise pour augmenter sa capacité hôtelière.